



Le 20/08/2020

Halte à l'acharnement contre Omar Radi et la répression de la parole publique au Maroc

Les mouvements de protestation au Maroc suscitent, et ce depuis toujours, des ripostes policières répressives et violentes. La plus marquante de ces dernières années est la répression du Hirak dans le Rif, un mouvement contestataire qui a agité le Maroc à partir de 2016. S'en sont suivies plus de 1500 arrestations, dont plus de 700 condamnations. Parmi ces dernières, cinq personnes ont écopé de 20 ans de prison ferme.

Omar Radi, journaliste indépendant, qui a assuré depuis le début la couverture de ce mouvement sur la scène internationale, a exprimé son indignation face à cette condamnation dans un post sur Twitter le 5 avril 2019. Ce Tweet lui a valu une première convocation le 18 avril 2019, par la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ). Il y avait défendu son droit à l'expression libre et sa liberté d'opinion, garanti par la Constitution marocaine et les conventions internationales ratifiées par le royaume, notamment le pacte international relatif aux droits civils et politiques. Mais à l'occasion de sa seconde convocation, le 26 décembre 2019, Omar Radi a été déféré devant le procureur d'Aïn Sebaa et le juge a ordonné alors sa poursuite sur la base de l'article 265 du code pénal pour outrage à magistrat, refusant par ailleurs sa demande de liberté provisoire alors même qu'elle était justifiée par son état de santé. Il a d'abord été poursuivi en détention, puis en liberté provisoire (grâce au mouvement de solidarité nationale et internationale) avant d'être condamné à 4 mois de prison avec sursis pour outrage à magistrat.

Cette condamnation n'a pas mis fin à la machine répressive visant Omar Radi. Le 22 Juin, Amnesty International a rendu public un rapport concernant la surveillance illégale d'Omar Radi via Pegasus, un logiciel espion du NSO group, introduit dans son téléphone à son insu par les autorités marocaines.

Suite à cela, et depuis le 25 juin, Omar Radi a reçu de la part de la BNPJ plusieurs convocations pour interrogatoires (au nombre 10 du 25 Juin au 29 Juillet) qui ont duré jusqu'à 10 heures et durant lesquelles il a été suspecté d'espionnage. Suite à quoi il a été déféré le 29 Juillet devant le procureur du roi. Il est poursuivi en détention pour quatre motifs : réception de fonds étrangers dans le dessein de porter atteinte à la sécurité intérieure de l'État, établissement de contacts avec des agents de pays étrangers en vue de nuire à la situation diplomatique du Maroc, attentat à la pudeur avec violence, et viol – ces deux derniers motifs, effarants, ont été ajoutés au dossier sur le tard.

En parallèle, quelques médias à la botte des autorités marocaines (dont principalement Chouf TV), ont lancé des campagnes de diffamation contre lui. En plus de tous ces harcèlements "virtuels" pesants, Omar Radi subit aussi des harcèlements dans sa vie quotidienne : il est

suivi à longueur de journée, et est intimidé par les journalistes de Chouf TV aux portes de la BNPJ. À ceci s'ajoute son arrestation avec son confrère Imad Stitou, la nuit du 5 au 6 juillet, suite à une "altercation" avec un caméraman de Chouf TV montée de toute pièce. Ils sont à ce jour poursuivis en liberté pour ivresse sur la voie publique, insultes et enregistrement vidéo d'une personne sans son consentement, en plus de faits de violences pour Omar Radi.

Enfin, comble de l'ignominie et à défaut de présenter un dossier quelque peu crédible à la justice, les services de la police marocaine ont finalement dégainé une de leurs armes favorites : les accusations fallacieuses en lien avec la sexualité. Omar Radi est donc accusé de viol, attentat à la pudeur et violences. La disqualification par les mœurs est une stratégie bien connue du régime comme l'ont prouvé cette dernière année les affaires de Hajar Raïssouni accusée de relations sexuelles hors mariage ou encore Taoufik Bouachrine, condamné à quinze ans de prison sans preuves et en toute violation de la présomption d'innocence. Rien de moins crédible que l'État se soit mis à s'intéresser aux conditions générales des femmes et en particulier aux violences sexistes et sexuelles ! Encore faut-il rappeler que nombreuses sont les femmes qui, en portant plainte après un viol, se voient poursuivies au titre de l'Article 490 interdisant les relations sexuelles hors mariage. Comme pour le reste des accusations, celle-ci semble être montée de toutes pièces et fait partie de la stratégie de neutralisation et de répression de toute voix journalistique indépendante au Maroc.

En parallèle, Amnesty International fait l'objet elle aussi de plusieurs campagnes virulentes de diffamation de la part de l'État marocain, de ses hommes politiques et de sa presse.

L'acharnement qui apparaît dans cette affaire n'est pas le fruit d'une guerre personnelle entre l'État marocain et un journaliste – Omar Radi –, mais d'une guerre que le régime mène contre « la parole libre et publique » au Maroc, et particulièrement contre les journalistes. De décembre 2019 à aujourd'hui, 16 personnes (dont deux lycéens) ont été emprisonnées pour avoir partagé du contenu sur Facebook, Instagram, YouTube, et encourrent des peines allant d'un mois à 4 ans de prison ferme (voir le tableau plus bas).

Nous, Marocaines et Marocains résidant en France, ainsi que nombre d'activistes et des forces démocratiques en France et ailleurs, suivons avec inquiétude cette surenchère menée par l'État marocain contre la liberté d'expression et précisément contre le libre exercice de la profession de journalisme indépendant. Nous exigeons l'arrêt de toutes ces poursuites iniques que subissent au Maroc les défenseurs des droits et des libertés dont fait partie Omar Radi et la libération immédiate de tous les détenus politiques au Maroc.

Nous alertons les instances internationales quant à cette situation et appelons toutes les forces vives démocratiques en France et partout dans le monde à exprimer leur soutien à la cause de la liberté d'expression qu'incarne en ce moment le journaliste Omar Radi.

Liste non-exhaustive de procès s'inscrivant dans le cadre de la répression de la parole publique

Exemples de procès contre le Journalisme (exemples du mois d'octobre 2019) et le journalisme citoyen (exemples des procès suite au Hirak)	Taoufik Bouachrine	Procès politique noyé en procès pour violences sexuelles	15 ans de prison ferme
	Hajar Raïssouni	Procès politique maquillé en procès pour avortement illégal	1 an de prison ferme puis graciée.
	Hamid el Mahdaoui	Procès pour avoir fait la couverture du Hirak (révolte sociale dans le Rif, durant 2016), marqué par l'accusation de non-dénunciation d'une tentative de nuire à la sécurité intérieure de l'Etat	3 ans de prison ferme
	Abdelali Houd	Pour avoir fait la couverture du Hirak. Parmi les chefs d'inculpation : diffusion de fausses nouvelles, usurpation de la profession de journaliste	5 ans de prison ferme
	Mohamed El Asrihi		
	Rabaa Al Ablak		3 ans de prison ferme
	Hussein Al Idrissi		
	Foued Essaidi		
	Jawad Al Sabiry		2 ans de prison ferme
Procès relevant de parole publique (exemples entre octobre 2019 et janvier 2020)	Mohammed Boudouh Alias Moul I7anot	Publication d'une vidéo dans laquelle il dénonce la répression	3 ans de prison ferme
	Ahmed Berkouk	Publication d'une vidéo dans laquelle il dénonce la corruption dans le tribunal d'Imintanoute	1 an de prison ferme
	Benaïssa Babass	Appel à une manifestation pour la libération des détenus politiques rifains	1 mois de prison ferme
		Administration d'une page facebook	3 ans de prison ferme
	Said Bakkour	Publication d'une vidéo dénonçant la qualité des soins à l'hôpital municipal	2 ans de prison ferme
	Rachid Said Baba	Appel à une manifestation dénonçant le vol des richesses de la région de Tata par des entrepreneurs émiratis	6 mois de prison ferme libéré suite à la fin de la peine
	Abdelali Bahmad Alias Ghassan Bouda	Publication concernant le drapeau du Maroc	2 ans de prison ferme
	Ayoub Mahfoud 18 ANS	Publication des paroles d'une chanson de rap 3acha cha3b "vive le peuple"	3 ans de prison ferme, libéré en Janvier 2020
	Mohammed Sekkaki / Moul casqueta	Publication d'une vidéo dans laquelle il dénonce la répression, le pillage des richesses et l'injustice	4 ans de prison ferme
	Mohamed Mounir/ Lgnawi	Publication d'une vidéo dénonçant la répression et participation à 3acha cha3b (Vive le peuple !), une chanson de rap qui dénonce l'austérité et la répression au Maroc	1 an de prison ferme
	Hamza Asbaar 17 ANS	Publication d'une chanson de Rap sur sa chaîne Youtube	4 ans de prison ferme, 8 mois de prison ferme en appel
	Omar Radi	Publication de son opinion concernant les lourdes peines qu'ont subies les militants rifains	4 mois de prison avec sursis
	Mohamed Nouhi	Appel à manifestation sur Facebook	6 mois de prison ferme

Liste des premiers signataires :

Esther Benbassa, sénatrice Écologiste de Paris ; **Sébastien Nadot**, Député de Haute-Garonne, président du groupe d'amitié France-Québec, membre de l'assemblée parlementaire de la Francophonie ; **Mathilde Panot**, Députée du Val-de-Marne , Vice-Présidente du groupe parlementaire La France Insoumise ; **Fabien Roussel**, Secrétaire national du Parti Communiste Français et Député du Nord ; **Olivier Besancenot**, ancien candidat à l'élection présidentielle ; **Roberto Romero**, Conseiller Régional île de France, Responsable national Générations en charge des Affaires internationales ; **Sebastien Crepel**, co-directeur de la rédaction de l'Humanité ; **Alain Gresh**, directeur du journal Orient XXI ; **Enzo Traverso**, historien, Cornell University ; **Stéphane Douailler**, Professeur de philosophie émérite, Université Paris 8 ; **Karima Dirèche**, historienne, Directrice de recherche au CNRS ; **Alima Boumediene Thiéry**, avocate ; **Khadija Ryadi**, Lauréate du prix de l'ONU pour les droits de l'Homme ; **Jean-Paul Chagnollaud**, Professeur émérite des universités ; **Françoise Vergès**, politologue, féministe décoloniale antiraciste ; **Association Française d'amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique (AFASPA)** ; **Maâti Monjib**, historien, Université Mohammed V, Survie, France ; **Youssef Brakni**, militant antiraciste ; **Syndicat National des Journalistes Tunisiens** ; **Yto Barrada**, artiste ; **Rosa Moussaoui**, journaliste à l'Humanité ; **Joseph Tual**, journaliste, grand reporter ; **Mariem Guellouz**, Maîtresse de conférences en sciences du langage, Université Paris Descartes ; **Association Marocaine des Droits Humains**, Paris/IDF ; **Claire Marynower**, Maîtresse de conférences, historienne, Science Po Grenoble ; **Étienne Balibar**, ancien Professeur de philosophie, Université de Paris-Nanterre ; **Laurence De Cock**, historienne, enseignante ; **Omar Brouksy**, journaliste et universitaire ; **Khaled Sid Mohand**, journaliste ; **Ludivine Bantigny**, historienne, Université de Rouen-Normandie ; **Sophie Bessis**, historienne, Tunisie ; **Ghita Skali**, artiste ; **Mohamed Aabou**, militant associatif ; **Toufiq Aaoudad** ; **Fatiha Aarour**, journaliste et chercheure ; **Agir pour le changement et la démocratie en Algérie (ACDA)** ; **Association Beity**, Tunisie ; **Association Borj Khedija pour la culture et la citoyenneté**, Tunisie ; **Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM)** ; **Association démocratique des Tunisiens en France (ADTF)** ; **Association des Familles des Prisonniers et Disparus Sahraouis (AFAPREDESA)** ; **Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement (AFTURD)** ; **Association pour la promotion du droit à la différence (ADD)**, Tunisie ; **Association Nachaz-Dissonance**, Tunisie ; **Association Table Rase**, France ; **Association Thala Solidaire**, Tunisie ; **Association tunisienne de défense des valeurs universitaires (ATDVU)** ; **Association vigilance pour la Démocratie et l'Etat civique**, Tunisie ; **Ayad Ahram**, président de l'Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM) ; **Samad Ait Aïcha**, journaliste ; **Abdelmajid Akalai** ; **Driss Alaoui**, universitaire ; **Tewfik Allal**, militant associatif de l'immigration en France ; **Sahar Amarir**, militante ; **Nafia Amaziane**, ingénieure en informatique ; **Samia Ammour**, militante associative ; **Jérôme Anconina**, journaliste ; **Marco Assennato**, philosophe, enseignant ENSA Paris-Malaquais ; **Pierre Audin**, fils des Algériens Josette et Maurice Audin ; **Boualam Azahoum**, militant associatif ; **Salma Azarkan** ; **Salaheddine Aziz** ; **Jean-Michel Beaudet**, Professeur des Universités, anthropologue, Université Paris Nanterre ; **Aziz**

Ben Abderrahman, militant des Droits de l'Homme ; **Hicham Belkouch**, citoyen ; **Hajer Ben Boubaker**, chercheuse indépendante ; **El Mehdi Ben Haddou** ; **Hilal Benjelloun**, médecin ; **Ayoub Benkarroum**, photojournaliste ; **Rachid Bennis** ; **Mohamed Bentahar**, militant associatif ; **Vittorio Biancardi**, doctorant, École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ; **Nathalie Blanchard**, professeur d'anglais ; **Jean-Claude Boquet**, retraité ; **Souad Bouch** ; **Ayoub Boudad**, artiste ; **Joseph Breham**, avocat ; **Centre de soutien à la transition démocratique et les droits humains** ; **Centre de Tunis pour la liberté de la presse** ; **Rabii Chaarani**, étudiant ; **Andrée Chabaud**, retraitée ; **Nidhal Chamekh**, artiste plasticien ; **Lina Charif**, étudiante ; **Badr Cherradi** ; **Mustapha Chtioui** ; **Coalition pour l'abolition de la peine de mort** ; **Comité de Vigilance pour la Démocratie en Tunisie (CVD)** ; **Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie (CRLDHT)** ; **Damien Cuvillier**, auteur de bande dessinée ; **Elliot De Faramond**, Adjoint à la Maire du 14^e, Président du groupe Générations Paris 14 ; **Silvia De Min**, enseignante, Université Paris-Sorbonne ; **Joséphine Delpeyrat**, membre du Collectif national Générations, co-responsable du pôle Féminisme ; **Chris den Hond**, journaliste, membre du comité de rédaction d'Orient XXI ; **Monique Dental**, militante féministe ; **Oumaima Dermoumi**, militante ; **Claude Detuncq** ; **Aboubakr Douraidi**, responsable audiovisuel ; **Montasser Drissi** ; **Yousra El Ammari** ; **Driss Elkerchi**, enseignant ; **Zineb El Gharbi**, doctorante, École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ; **Nora El Massioui** ; **Layla El Mossadeq**, marocaine résidente en France ; **Najia El Rhaoui**, militante associative, membre de l'AMDH-Paris IDF ; **Aziz El Yaakoubi**, journaliste ; **Yasmine Es-sakhi** ; **Anis Fariji**, chercheur ethnomusicologue, École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ; **Sanaâ Fariji**, cadre finances ; **David Faroult**, Maître de conférences, École Nationale Supérieure Louis-Lumière ; **Hassan Fataicha**, enseignant ; **Said Fawzi**, défenseur des Droits Humains ; **Hélène Ferrarini**, journaliste indépendante ; **Samad Filali**, informaticien ; **Jacques Gaillot**, Évêque de Partenia ; **Isabelle Garo**, professeure de philosophie en classe préparatoire littéraire, Lycée Chaptal ; **Franck Gaudichaud**, sciences politiques, Université Toulouse Jean Jaurès ; **Camila Ginès** ; **Lola Girerd**, doctorante, Université Paris Descartes ; **Rachid Gouchi**, enseignant ; **Ninon Grangé**, Maître de conférences, philosophie, Université Paris 8 ; **Sarra Grira**, journaliste à Orient XXI ; **Daniel Guerrier**, journaliste honoraire, ancien dirigeant national du SNJ-CGT ; **Emmanuelle Hamon**, professeure, Bordeaux ; **Odile Hélier**, anthropologue ; **Odile Henry**, sociologue ; **Najib Ibn Khayat**, enseignant ; **Orazio Irrera**, Maître de conférences, philosophie, Université Paris 8 ; **Othmane Kadri** ; **Myriem Hassani** ; **Kadri Hassani**, étudiante ; **Aziz Kattouf** ; **Robert Kissous**, économiste, président de Rencontres Marx ; **Léopold Lambert**, rédacteur-en-chef de The Funambulist ; **Salma Lamqaddam**, militante féministe ; **Jean-Paul Le Marec**, militant associatif ; **Jacques Lesage de La Haye**, psychanalyste ; **Rokia Levasseur** ; **Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme (LTDH)** ; **Cosimo Lisi**, doctorant, Paris 8 ; **Sapienza Roma**^{[L]_{SEP}} ; **Imane Lolat**, militante ; **Elabadila Maa El Aynine Chbihna**, software expert ; **Larbi Maaninou**, défenseur des Droits Humains ; **Mohamed Mahjoubi**, membre fondateur de l'Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM) ; **Mimoun Mahli**, peintre ; **Mouad Manar**, artiste visuel ; **Hicham Mansouri**, journaliste, membre du comité de rédaction d'Orient XXI ; **Leila Mansouri**, biologiste ; **Bouchaib Maoual** ; **Nabil Maskali**,

graphiste ; **Mohamed Messaoudu** ; **Khadija Mohsen-Finan**, universitaire, membre du comité de rédaction d'Orient XXI ; **Jean-Michel Morel**, écrivain et membre du comité de rédaction d'Orient XXI ; **Abdelghani Moussalli**, consultant formateur et acteur associatif, France ; **Asmaa Moustaghfir**, coordinatrice Atsem ; **Halima Moustaghfir**, animatrice centre de loisirs ; **Touria Moustaghfir** ; **Mehdi Moutia** ; **Bachir Moutik**, militant associatif ; **Nathalie Muchamad**, artiste-plasticienne ; **Wail Khalifa Naceh**, étudiant ; **Ali Nacihie**, salarié ; **Olivier Neveux**, universitaire, ENS de Lyon ; **Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA)**, France ; **Jean Paul Olive**, Professeur des Universités, Université Paris 8 ; **Raphaël Olive**, musicien de Jazz ; **Organisation Contre la Torture en Tunisie (OCTT)** ; **Mohamed Ouchen** ; **Youssef Oulhote**, chercheur UMASS ; **Hassan Oumessaoud** ; **Pas de Paix sans Justice** ; **Serge Pey**, écrivain ; **Benedetta Piazzesi**, doctorante, Ecole Normale Supérieure de Pise ; **Christine Poupin**, porte-parole du Nouveau Parti Anticapitaliste ; **Philippe Poutou**, ancien candidat à l'élection présidentielle ; **Mehdi Amine Radi**, consultant ; **Yacine Radi** ; **Kenza Rady** ; **Charaf Eddine Rifai**, enseignant ; **Rebab Rzin** ; **Martino Sacchi**, chercheur précaire en histoire ; **Valentin Schaepelynck**, enseignant-chercheur, Université Paris 8 ; **Arafat Sadallah**, philosophe ; **Abidar Salka**, militante des droits humains ; **Atika Samrah**, Chambre syndicale des Éditeurs de Musique de France (CEMF) ; **France^[L]_{SEP} Fabien San Martin**, Maître de conférences, Université Paris 8 ; **Kahena Sanaâ**, artiste, docteure en arts plastiques ; **Nesrine Slaoui**, journaliste et autrice ; **Saïd Sougty**, la Voie Démocratique France ; **Imad Stitou**, journaliste ; **Amine Taher** ; **Nicole Thiers**, traductrice littéraire ; **Almouattaz Tiour** ; **Union syndicale Solidaires**, France ; **Union tunisienne des médias associatifs (UTMA)** ; **Union Pour le Communisme (UPC)** ; **France-Emmanuelle Veuillet**, doctorant en Sciences Politiques, Panthéon-Sorbonne - CESSP ; **Daniel Vey**, enseignant ; **Pedro Vianna**, poète, homme de théâtre ; **La Voie Démocratique (Annahj Addimocrati)**, Région Europe ; **Miloudi Wadih**, enseignant-chercheur ; **Béatrice Whitaker**, militante altermondialiste ; **Yahya Yachaoui**, enseignant ; **Sarah Zouak**, entrepreneure sociale, militante féministe et antiraciste et réalisatrice^[L]_{SEP} ; **Samar Zouneibiri** ; **Secrétariat International de la Confédération Nationale du Travail (CNT-F)**, France ; **Abdallah Zniber**, militant associatif ; **Tarik Zouhri**, militant des droits humains